



TIR À L'ARC
A.S. ROUEN UNIVERSITE CLUB
37 rue de la Croix Vaubois
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél. : 02 35 76 04 51
Fax : 02 35 75 05 91
Email : info@msa-asruc.fr
www.msa-asruc.fr

Mesdames, Messieurs les Archers,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre concours TIR EN SALLE 2x18m qui aura lieu au Gymnase du Village, Chemin de la Planquette, 76130 Mont-Saint-Aignan

Le 28 octobre 2020

Concours sélectif pour les championnats départementaux, de Normandie et de France 2021.

CE CONCOURS SERA RESERVE AUX ARCHERS DE MOINS DE 18 ANS

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DU PROCOLE SANITAIRE CI-DESSOUS

	GREFFE	HORAIRES DE TIR
MERCREDI APRES-MIDI	14h30	15h : 3 volées d'entraînement immédiatement suivie du tir compté

L'inspection du matériel aura lieu au greffe

Blasons et distances de tirs

Voir règlement en vigueur

DROITS D'INSCRIPTIONS : 3€ POUR TOUTES LES CATEGORIES

Pas de Remise des prix

La licence munie d'une photo et un certificat médical (si mention «Non» sur la licence) ou pièce d'identité, seront **exigés** au greffe

INSCRIPTIONS:

Par courrier: Philippe Berguin, 30 rue du 74ème RI, 76100 Rouen

Par e-mail: info@msa-asruc.fr

Directement sur le formulaire paiement par CB favorisé pour cause de Covid :

[INSCRIPTION EN LIGNE](#)





TIR À L'ARC
A.S. ROUEN UNIVERSITE CLUB
37 rue de la Croix Vaubois
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél. : 02 35 76 04 51
Fax : 02 35 75 05 91
Email : info@msa-asruc.fr
www.msa-asruc.fr

EXTRAIT DU PROTOCOLE SANITAIRE

- Seuls les tireurs de -18ans seront acceptés dans la salle.
- Les tireurs de la catégorie Junior devront fournir une copie d'une pièce d'identité à l'inscription.
- Les parents et accompagnateurs quels qu'ils soient ne pourront accéder à la salle.
- L'autorisation d'intervention médicale ou chirurgicale sera obligatoire.
- Il n'y aura pas de buvette.
- Les tirs seront supervisés par :
 - Loic Brière DESJEPS
 - Jérémy Bourgeon DEJEPS
 - Philippe Berguin Arbitre et Entraîneur 1
 - Romane Blondel Arbitre

TOUT CONTREVENANT SE VERRA EXCLU DE LA SALLE



GYMNASE DU VILLAGE

Le Gymnase

- L'accès s'effectue de façon habituelle par les portes vitrées ;
- L'utilisation du gel hydro-alcoolique est obligatoire et disponible à l'entrée de la piste ;
 - Un marquage au sol indique le sens de circulation pour éviter les croisements de personnes
- Selon la circulaire du 31 mai 2020 de la préfecture, l'accès aux vestiaires n'est pas possible pour le moment ;
- Les pratiquants doivent arriver en tenue de pratique (Sauf chaussures) et doivent poser les manteaux et chaussures à l'intérieur de la salle de pratique.
- Les agents procèdent au nettoyage des espaces en respectant les mesures de précaution et de protection (limiter les personnes en charge de la désinfection et les contacts, veiller au port de gants...), il est donc important de limiter le nombre de personnes dans cet espace.
- Après la pratique, les utilisateurs doivent sortir par l'issue de secours à gauche de la salle donnant sur l'allée.
- Pour Rappel, les issues de secours ne doivent être utilisées que pour sortir, elle ne doivent en aucun cas être utilisées autrement (blocage de porte pour de l'aération) ;

Le local technique

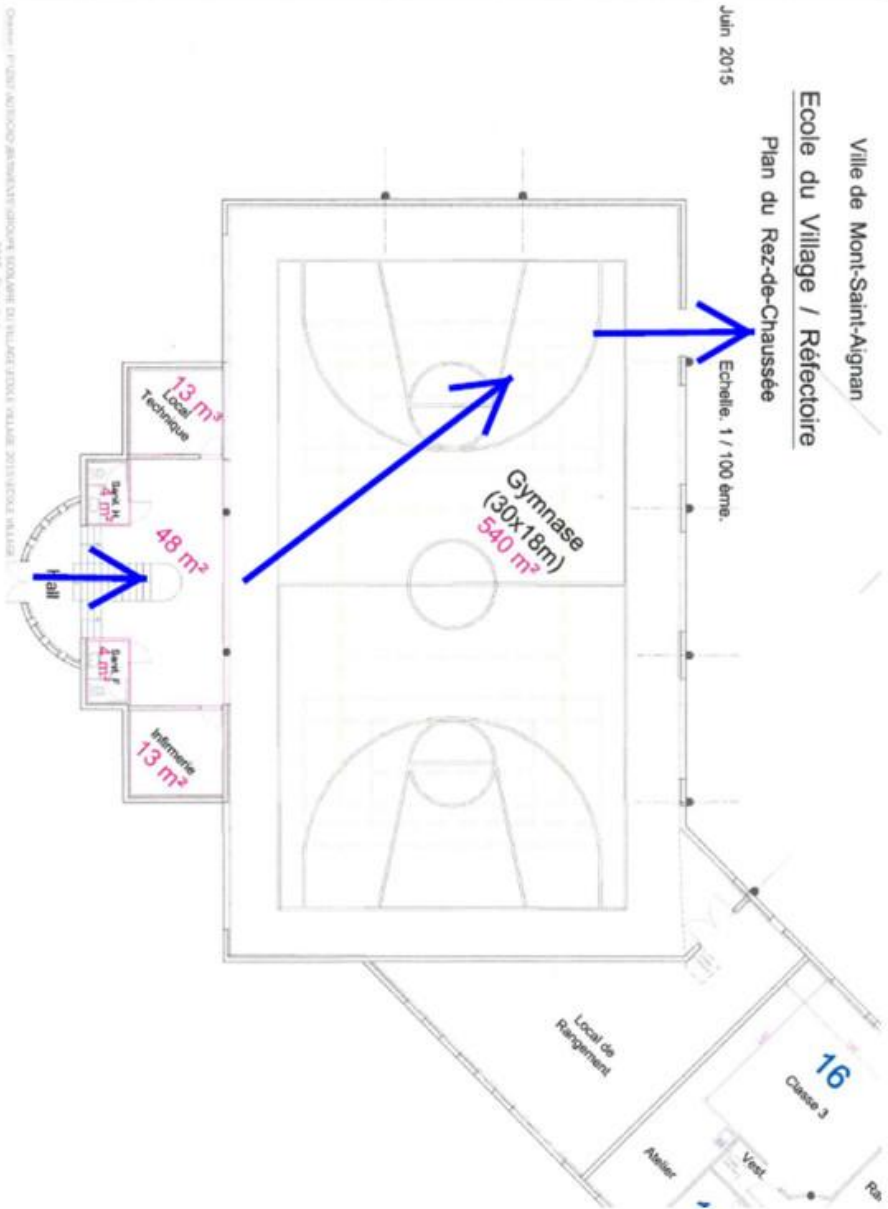
- L'accès s'effectue de façon habituelle par les portes vitrées ;
- L'utilisation du gel hydro-alcoolique est obligatoire et disponible à l'entrée de la piste ;
 - Un marquage au sol indique le sens de circulation pour éviter les croisements de personnes
- Après la pratique, les utilisateurs doivent sortir par l'issue de secours à gauche de la salle donnant sur l'allée.
- Pour Rappel, les issues de secours ne doivent être utilisées que pour sortir, elle ne doivent en aucun cas être utilisées autrement (blocage de porte pour de l'aération) ;

Ville de Mont-Saint-Aignan
Ecole du Village / Réfectoire

Plan du Rez-de-Chaussée

Juin 2015

Echelle: 1 / 100 ème.





INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

**Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)**

La Mère Nom : Prénom :

 Tél fixe : Tél mobile :

Le Père Nom : Prénom :

 Tél fixe : Tél mobile :

Le Tuteur Nom : Prénom :

 Tél fixe : Tél mobile :

fait à le

(Signature)

Les clubs doivent veiller à ce que les jeunes soient en possession de leur passeport dument rempli. »